

Paris, le 15 mai 2025

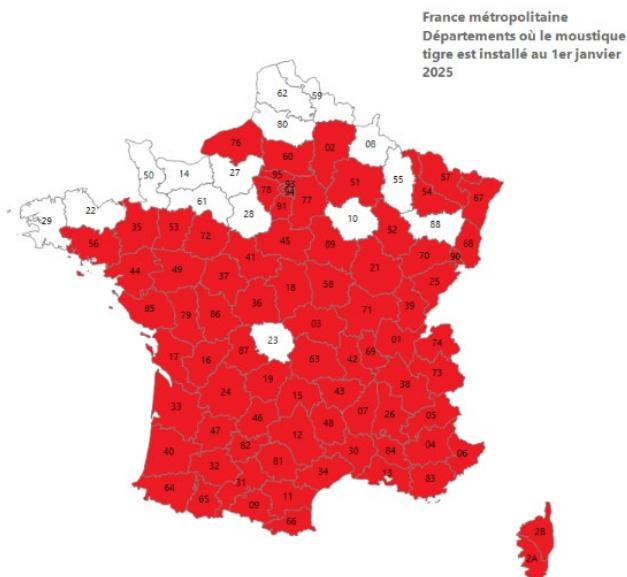
## COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion du lancement de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France métropolitaine, les autorités sanitaires rappellent l'importance de se protéger des piqûres de moustiques

Chaque année, le 1<sup>er</sup> mai marque le début de la période renforcée de surveillance des arboviroses, telles que la dengue, le chikungunya et le Zika, en France métropolitaine, et de mise en œuvre des mesures de lutte anti vectorielle par les autorités sanitaires. Ce dispositif permet d'identifier et de surveiller étroitement la circulation de ces virus sur le territoire métropolitain, et ainsi, d'en limiter la transmission.

**Le moustique tigre est désormais présent dans 84% des départements métropolitains**

Introduit en métropole en 2004, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) continue son expansion rapide. Au 1er janvier 2025, il est implanté dans 81 départements, soit 84% des départements métropolitains. Les départements nouvellement colonisés en 2024 sont la Marne, la Haute-Marne et la Haute-Saône.



Source DGS, SI-LAV, au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce moustique est vecteur des virus de la **dengue** mais aussi du **chikungunya** et du **Zika**.

En 2024, la France métropolitaine a enregistré un **nombre record de cas de dengue**, tant importés (contractés lors d'un séjour en zone tropicale) qu'autochtones (contractés dans l'hexagone). **Depuis début 2025, Santé publique France comptabilise déjà plus de 1100 cas importés de dengue et plus de 900 cas importés de chikungunya**. Au-delà du risque de circulation de la dengue, ce début d'année 2025 est en effet marqué par un risque particulièrement accru d'importation et de circulation du virus du **chikungunya** en métropole en raison des épidémies en cours sur les territoires de La Réunion et de Mayotte. Cette situation fait craindre la mise en place d'une circulation autochtone de ces maladies dans les prochaines semaines.

L'ensemble de ces éléments rappellent l'importance d'adopter **les bons gestes pour se protéger des piqûres, lutter contre la prolifération des moustiques et limiter la transmission des maladies**.

### **Les autorités sanitaires, professionnels de santé et acteurs de la lutte anti-vectorielle pleinement mobilisés**

Tout au long de l'année, les services de l'Etat, les agences sanitaires nationales et régionales, les collectivités territoriales et les opérateurs de la lutte antivectorielle sont **pleinement mobilisés pour limiter les risques de survenue d'épidémies liées aux maladies transmises par les moustiques**.

**La surveillance est renforcée** pendant la période d'activité (du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre) du moustique tigre en hexagone, grâce notamment à la sensibilisation des professionnels de santé au diagnostic et à la déclaration des cas dès le début de saison, permettant aux agences régionales de santé de prendre des mesures de lutte antivectorielle autour des personnes contaminées afin de limiter le risque de transmission locale.

**La lutte contre ces maladies dites vectorielles constitue une priorité de santé publique pour le ministère de la santé et de l'accès aux soins.**

### **La lutte contre les moustiques est l'affaire de tous !**

Lutter contre les piqûres de moustiques c'est lutter contre la transmission de maladies potentiellement graves. Si aucune mesure n'est efficace à 100%, c'est bien la somme des mesures individuelles et collectives qui permet de diminuer la transmission de ces maladies.

- Des gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques**

Pour limiter le risque de prolifération et d'installation du moustique, chacun doit veiller à lutter contre les gîtes larvaires, propices au développement des moustiques. Pour cela, il est

important de supprimer les eaux stagnantes à l'intérieur et autour des habitats (les dessous de pots, les bâches, les déchets, les gouttières, etc.).

- **Eviter de se faire piquer, c'est se protéger et aussi éviter de transmettre la maladie**

Il existe des moyens de protection individuelle, comme porter des vêtements longs et amples, utiliser des répulsifs, installer des moustiquaires.

Un moustique infecté peut, quelques jours après, piquer d'autres personnes qui seront à leur tour infectées par le virus, entraînant l'apparition de premiers cas autochtones pouvant être à l'origine d'une épidémie : il est donc essentiel de se protéger pour soi et pour les autres.

- **Suivre les conseils pour les personnes séjournant dans des zones à risques**

Pour les personnes voyageant et revenant d'une zone de circulation des maladies transmises par les moustiques (notamment La Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, mais également dans les nombreux pays tropicaux), il est fortement recommandé de :

- Se renseigner avant le départ sur les maladies circulant dans les zones de destination ;
- Se protéger contre les moustiques durant un séjour dans ces zones à risque et jusqu'à trois semaines après le retour, pour éviter de transmettre une maladie à ses proches par l'intermédiaire des moustiques.

- **Être vigilant à l'apparition de symptômes après une piqûre de moustique**

En cas de symptômes (douleurs articulaires ou musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite, avec ou sans fièvre) après une piqûre, il est important de consulter sans attendre un médecin en précisant avoir séjourné dans une zone où circulent les virus du chikungunya, de la dengue ou du Zika.

**Pour en savoir plus :**

- Bilan de la surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale en 2024 : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/documents/bulletin-national/chikungunya-dengue-et-zika-en-france-hexagonale.-bilan-2024>
- Sur les territoires et pays à risque :
  - consultez les pages de conseils aux voyageurs du [site France diplomatie](#) ou celles de l'[Institut Pasteur de Lille](#).
  - Pour les territoires ultramarins, consultez le site Internet de l'ARS concernée.
- Les moustiques vecteurs de maladies :  
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>
- Dengue, chikungunya, Zika, de la prévention au signalement :  
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/dengue/documents/depliant-flyer/dengue-chikungunya-zika-de-la-prevention-au-signalement.-france-hexagonale-corse>

**Contacts presse :**

- Centre de crises sanitaires - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles  
[alertes-presse@sante.gouv.fr](mailto:alertes-presse@sante.gouv.fr)
- Santé publique France  
[presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)